



Policiers municipaux SNPM : portez-vous candidats sur les listes CFTC !

Vous avez le sentiment que votre profession n'est pas suffisamment prise en compte ? Les élections professionnelles du 6 novembre prochain, pour désigner les représentants des instances paritaires CAP, CTP, CHS de la fonction publique territoriale, sont l'occasion de vous faire entendre. Et être de véritables acteurs dans vos collectivités. Sachez que vous avez plusieurs atouts pour vous présenter sur les listes CFTC :

1- Tout d'abord, en tant que fonctionnaire territorial, vous voterez, au même titre que vos collègues de la mairie ou de l'établissement intercommunal, pour élire vos représentants. Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes CFTC et ainsi défendre les intérêts de votre profession et représenter vos collègues policiers municipaux au sein de ces instances.

2- Pour des raisons professionnelles, vous êtes bien souvent amenés à vous familiariser avec les textes officiels. Vous n'aurez donc aucun mal à appréhender le statut de vos collègues territoriaux, compétence nécessaire à l'exercice d'un vrai mandat de représentant du personnel dans des instances comme celles-ci.

3- Les CAP, CTP, CHS sont extrêmement importants puisqu'ils sont les seuls lieux d'expression démocratique des agents respectivement sur le déroulement de leur carrière, leurs conditions de travail, et la santé au travail.

Pourquoi ces instances paritaires sont-elles si importantes ?

La CAP (commission administrative paritaire) (une par catégorie A, B, et C) donne un avis sur les changements de cadres d'emplois par promotion interne, les avancements de grade, les avancements d'échelon à la durée minimale. Elle se prononce sur les demandes de révision de notation. Elle se transforme en conseil de discipline en cas de sanction disciplinaire infligée par l'autorité territoriale, à l'exception de l'avertissement, du blâme et de l'exclusion temporaire de fonctions jusqu'à 3 jours.

Le CTP (comité technique paritaire) examine les projets de réorganisation de service et de changement d'organigramme, le plan de formation,

Le CHS (comité d'hygiène et de sécurité) est saisi de tout projet d'aménagement des locaux, d'installation de nouveaux matériels pouvant avoir des conséquences sur la santé des agents.

Attention les instances ne siègent pas au même endroit en fonction de leur taille

En fonction de la taille de votre collectivité et du nombre de ces agents, les instances paritaires peuvent être directement rattachées à la collectivité ou bien être localisées au centre départemental de gestion (ou interdépartemental pour la région parisienne).

- Ainsi, si vous travaillez dans une commune ou un établissement intercommunal de plus de 350 fonctionnaires et stagiaires à temps complet, les CAP, CTP et CHS ont lieu dans la collectivité. Vous pouvez être candidat pour représenter vos collègues dans l'une ou l'autre de ces instances.
- Si, en revanche, vous travaillez dans une commune ou un établissement intercommunal d'au moins 50 agents mais de moins de 350 fonctionnaires et stagiaires à temps complet : votre commune est obligatoirement affiliée au centre de gestion. C'est là que se tiendront les CAP qui regroupent l'ensemble des fonctionnaires travaillant dans les collectivités affiliées. Mais le CTP et le CHS se tiendront dans la collectivité elle-même. Vous pouvez être candidat pour représenter au sein d'une CAP vos collègues des communes affiliées et/ou candidat pour représenter les collègues de votre collectivité au CTP ou au CHS.
- Enfin, si vous travaillez dans une commune ou un établissement intercommunal de moins de 50 agents : votre collectivité est obligatoirement affiliée au centre de gestion. C'est là que se tiendront les CAP mais également le CTP. Vous pouvez être candidat pour représenter vos collègues des communes affiliées dans l'une ou l'autre de ces instances.

Si vous êtes intéressés pour être candidat sur une liste CFTC , contacter Catherine Pouchard au 01 44 52 43 60 ou à l'adresse suivante : catherine.fnact@tele2.fr.

Tous ensemble, nous arriverons à présenter des listes CFTC dans de très nombreuses collectivités, permettant ainsi aux agents de choisir des représentants sérieux, porteurs de valeurs fortes.

**Le Président de la FNACT-CFTC
Thierry Perrin**